Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260320-DCM2026_034-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
16 mars 2026

AFFICHÉE LE :
16 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt mars à 20 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENTRIC Alexis, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice.

Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alban.

DCM2026/34 – Désignation des délégués au sein de la commission administrative du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose que le mandat des délégués du Conseil municipal au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale a pris fin avec celui du Conseil municipal sortant. Il est donc nécessaire de désigner des nouveaux délégués pour siéger à ladite commission, le Maire étant le Président de droit.

Conformément aux dispositions contenues dans l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil municipal a la possibilité de choisir le nombre de délégués du Conseil et des membres nommés par le Maire, en fonction de l'importance de la population et des activités exercées par le C.C.A.S., dans la limite d'un maximum de 8 membres et d'un minimum de 3.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité :

- désigne **4 membres** pour assurer les fonctions de délégués du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat,

- et valide la liste de candidats suivants :
  - Pauline PERENNOU
  - Fatima FRÉMON
  - Patricia GLOAGUEN
  - Denis DENTEL

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alexis GENTRIC

MAIRIE de LANDUDEC * 29710 LANDUDEC *